

Délibération n°CD_15_1003



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

RÉUNION D'INSTALLATION DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

Séance du 2 avril 2015

Objet : Constitution des commissions organiques du Conseil départemental

Le Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence du Doyen de l'Assemblée Départementale puis sous la présidence de Sophie PANTEL, élue Présidente du Conseil Départemental.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h00

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bernard DURAND, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

Délibération n°CD_15_1003

VU la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 ;

VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 ;

VU l'article L 3121-22 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT le rapport n°3 intitulé "Constitution des commissions organiques du Conseil départemental" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU le rapport remis en séance ;

ARTICLE 1

Approuve la création des commissions organiques du Conseil Départemental suivantes :

Commission I : Infrastructures, désenclavement et mobilités

Commission II : Solidarités

Commission III : Enseignement et jeunesse

Commission IV : Culture, sports et patrimoine

Commission V : Eau, AEP et environnement

Commission VI : Développement des activités économiques

Commission VII : Finances et gestion de la collectivité

Commission VIII : Politiques territoriales et Europe

ARTICLE 2

Valide les règles de désignations suivantes destinées à garantir le bon fonctionnement de ces commissions :

- le nombre d'élus par commission est limité à un représentant par canton maximum soit 13 conseillers dont le Président qui sera élu parmi les membres de la commission en respectant une proportion minimale 5 personnes de chaque sexe
- chaque élu sera libre de participer aux travaux de toutes les commissions mais seuls les membres de la commission concernée pourront valablement voter sur les avis à donner concernant les affaires soumises.

ARTICLE 3

Précise que la détermination des commissions organiques et leur composition seront maintenues pour la durée de la mandature mais que le Conseil départemental pourra être amené à revoir leurs compétences en fonction des nouvelles dispositions législatives qui seraient votées (loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République notamment).

Délibération adoptée à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Délibération n°CD_15_1003

Rapport n°3 "Constitution des commissions organiques du Conseil départemental", joint en annexe à la délibération n°CD_15_1003 du Conseil Départemental du 2 avril 2015

Après l'élection de sa commission permanente, le conseil départemental peut examiner des rapports portant sur la formation des commissions, les désignations et les délégations. En ce cas, les rapports sur les affaires soumises aux conseillers peuvent leur être communiqués en cours de réunion (au lieu des 12 jours qui précèdent la réunion) ; une suspension de séance est de droit.

Il appartient au règlement intérieur d'organiser et de fixer les règles de l'activité de ses commissions.

Le conseil départemental est entièrement libre de leur nombre, de leur composition et des règles de leur fonctionnement. Ces commissions internes sont réunies avant les séances du conseil départemental et parfois de la commission permanente. Ces commissions sont des lieux d'étude des projets et des affaires départementales, d'échanges et de débats et doivent permettre une instruction approfondie des dossiers.

En application du règlement intérieur adopté par le Conseil général en 2011:

« Lors de la première réunion qui suit chaque renouvellement, le Conseil Général se divise en commissions dites Commissions Organiques. A chaque renouvellement, le Conseil Général fixe le nombre et les attributions de chaque commission. Chaque commission comprend, outre son président, un vice président et les membres qui ont été désignés par le conseil général lors de la réunion de l'assemblée départementale qui suit le renouvellement triennal du conseil général ».

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver la création des huit commissions organiques du Conseil départemental, sur la base de la proposition jointe en annexe.
- d'approuver les règles de désignations suivantes destinées à garantir le bon fonctionnement de ces commissions :
- limiter **le nombre d'élus** à un représentant par canton maximum soit 13 conseillers dont le Président(e) et le vice-président(e) qui seront élu(e)s ultérieurement, parmi les membres de la commission en respectant une proportion minimale 5 personnes de chaque sexe

Bien entendu, chaque élu sera libre de participer aux travaux de toutes les commissions mais seuls les membres de la commission concernée pourront valablement voter sur les avis à donner concernant les affaires soumises.

La détermination des commissions organiques et leur composition seront maintenues pour la durée de la mandature. Néanmoins, le Conseil départemental pourra être amené à revoir leurs compétences en fonction des nouvelles dispositions législatives qui seraient votées (loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République notamment).

Si vous en êtes d'accord, ces dispositions seront reprises dans le règlement intérieur de notre Assemblée qui vous sera soumis lors d'une prochaine réunion.

COMMISSIONS ORGANIQUES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA LOZÈRE

Détermination des commissions et de leurs attributions

Approuvées le 2 avril 2015

I - Commission : Infrastructures, désenclavement et mobilités

Thématiques	Sujets traités
Examen de tout projet, dossier, schéma, et suivi des relations avec les différents organismes relevant des thématiques suivantes :	
Infrastructures routières	Programmes de voirie départementale : entretien, exploitation et travaux neufs ; Acquisitions foncières pour les routes Bâtiments et matériel affectés
Infrastructures numériques	Déploiement des infrastructures numériques Réflexions et travaux pour la mise en place et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication en Lozère
Mobilités	Transports des personnes Covoiturage

Envoyé en préfecture le 03/04/2015
Reçu en préfecture le 03/04/2015
Affiché le

SLO

II – Commission : Solidarités

Thématique	Sujets traités
Examen de tout projet, dossier, schéma, et suivi des relations avec les différents organismes relevant des thématiques suivantes :	
Solidarités	Solidarité Enfance, famille Autonomie Lien social Insertion
Santé	Programme des maisons médicales Démographie médicale

III - Commission : Enseignement et jeunesse

Thématique	Sujets traités
Examen de tout projet, dossier, schéma, et suivi des relations avec les différents organismes relevant des thématiques suivantes :	
Enseignement et jeunesse	Enseignement public et privé, y compris enseignement agricole Programme et dotation de fonctionnement des collèges Formation professionnelle et supérieure Bâtiments et matériel affectés aux établissements Mise en œuvre d'une politique départementale en faveur de la jeunesse Transports scolaires

IV - Commission : Culture, sports et patrimoine

Culture, sports et patrimoine	Développement et enseignement des activités culturelles, artistiques et sportives Apprentissage à la natation École de musique, Lecture publique Patrimoine mobilier et objets mobiliers culturels Archives départementales
Activités de pleine nature	Développement des activités et des sports de pleine nature Suivi de la CDESI Mise en œuvre d'une politique départementale en faveur de la pratique des activités de pleine nature (dont la randonnée, le ski...)

V - Commission : Eau, AEP et environnement

Thématique	Sujets traités
Examen de tout projet, dossier, schéma, et suivi des relations avec les différents organismes relevant des thématiques suivantes :	
Eau et gestion intégrée des bassins versants	AEP et assainissement, Gestion intégrée des bassins versants, Suivi des différents schémas et études liés à la ressource et à la gestion de l'eau, Contrats de rivière et Suivi de la qualité des eaux, Protection de la ressource en eau définition des périmètres de protection, Renouvellement d'exploitation des microcentrales Suivi du fonctionnement du SATESE/SATEP
Environnement	Gestion des déchets, Classement UNESCO Agenda 21 Suivi des différentes études à caractère environnemental, Subventions aux diverses associations dans le domaine de l'environnement Espaces naturels sensibles Actions d'éducation à l'environnement
Énergie	Plan bois-énergie Programme énergies renouvelables Suivi de Lozère Energie

VI - Commission : Développement des activités économiques

Thématique	Sujets traités
Examen de tout projet, dossier, schéma, et suivi des relations avec les différents organismes relevant des thématiques suivantes :	
Agriculture	Aides aux organisations agricoles et groupements de défense sanitaire Hydraulique agricole, Diversification agricole, Subventions de fonctionnement aux diverses associations dans le domaine agricole, Suivi des organismes agricoles Suivi des abattoirs, Suivi du fonctionnement du LDA Suivi des instances foncières et SAFER à l'exclusion de l'établissement public foncier
Forêt et aménagement foncier	Forêt et DFCI et Défense contre l'incendie Aménagements et travaux sylvicoles et Foncier agricole et forestier Remembrement et travaux connexes Améliorations foncières et pastorales
Économie	Suivi de tous les programmes d'aides aux entreprises et subventions de fonctionnement aux diverses associations dans le domaine du développement économique Économie sociale et solidaire Artisanat
Tourisme	Suivi de tous les programmes d'aides en faveur du tourisme et des subventions de fonctionnement
Logement	Logement, logement social et Programme Habiter mieux

Envoyé en préfecture le 03/07/2015
 Reçu en préfecture le 03/07/2015
 Affiché le  03/07/2015

VII- Commission : Finances et gestion de la collectivité

Thématique	Sujets traités
Finances départementales	Suivi financier des organismes satellites et des DSP Suivi du budget et de la gestion financière départementale et des garanties d'emprunt Suivi du domaine départemental (hors voirie et bâtiments des collèges et de la route)
Gestion de la collectivité	Suivi des élus (formations, mandats spéciaux...) Suivi de tout le personnel et des moyens généraux du Département

VIII - Commission : Politiques territoriales et Europe

Thématique	Sujets traités
Coordination départementale	Suivi de la communication départementale Attractivité Accueil des nouvelles populations Contractualisation (territoire, Région, État) et liens avec les territoires Programmes européens Instance foncière départementale et établissement public foncier, Documents d'urbanisme Suivi du SIG Réorganisation territoriale Politiques territoriales...